



N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : Occupation des locaux de l'annexe 5 du Stade Roi Baudoin.- Asbl "Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Vu le souhait de l'asbl "Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien" de continuer d'organiser ses activités sportives dans les installations sportives de la Ville de Bruxelles,

Considerant la bonne collaboration entre la dite asbl et la Ville,

Considerant la nécessité d'établir les droits et obligations des 2 parties dans le cadre de la mise à disposition de locaux via une convention,

Considérant que le texte de cette convention a été soumis à l'avis du Service Juridique et adapté en conséquence,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : Le texte de la convention liant la Ville de Bruxelles à l'asbl "Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien" est adopté.

Annexes :

[Convention GSR 2021 - 2024 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)